

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 15 juin 2015  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 15 juin 2015  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Marie Cinq-Mars.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, prend la parole pour souligner la présence au balcon de M. Talla Sylla, maire de la ville de Thiès au Sénégal qui est accompagnée d'une délégation. Il remercie ce dernier pour son soutien à la réussite du Sommet du « Vivre ensemble » qui s'est tenu à Montréal les 10 et 11 juin 2015.

Le président du conseil souligne la Semaine de la municipalité sur tout le territoire du Québec qui a eu lieu du 31 mai au 6 juin dernier. Créée en 1988, cet événement vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent les communautés de chaque municipalité et permet aux élus de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services qui leur sont offerts et, ainsi, de les rapprocher de leur administration municipale. Il salue et félicite le conseiller Harout Chitilian récipiendaire d'un prix dans la catégorie Lys Politique, lors de la troisième édition du Gala Grands prix Mosaïque, pour son engagement politique.

Le président du conseil informe le conseil que l'Équipe Conservons Outremont a cessé ses activités le 22 mai 2015 et, par conséquent, la conseillère Marie Cinq-Mars siège dorénavant à titre d'élue indépendante.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 14 juin 2015 « Journée mondiale du don de sang »; le 15 juin 2015 « Journée internationale contre la faim »; le 20 juin 2015 « Journée mondiale des réfugiés »; le 21 juin 2015 « Fête de la musique » et le 26 juin 2015 « Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (ONU) ».

Il souligne finalement les anniversaires de naissance du mois de juin des conseillers et conseillères Dimitrios (Jim) Beis, Gilles Deguire, Aref Salem, Valérie Plante et Pierre Desrochers.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Faire preuve de rigueur dans le dossier du prolongement de la ligne bleue - Respecter la recommandation de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en priorisant le prolongement souterrain / Utilité de financer l'agrandissement d'un garage à la station Côte-Vertu pour remiser de nouvelles rames de métro si le prolongement de la ligne bleue se fait en surface
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Pour plus de transparence permettre la participation de tous les acteurs métropolitains aux discussions sur le projet de loi qui autorisera des augmentations de taxes – Trouver de nouvelles sources de revenu pour se défaire de la dépendance à la taxe foncière / Exiger que les nouveaux pouvoirs soient accompagnés de ressources financières adéquates et outils pour les mettre en application
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Respecter l'engagement d'indexer la dotation des arrondissements pour le budget 2016 – Échéancier des travaux permettant de perfectionner les paramètres de la réforme des arrondissements
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Responsabilité de la Ville de conserver l'Agora du square Viger – Engagement qu'il y aura collaboration avec les héritiers de l'artiste Charles Daudelin afin de trouver une solution pour intégrer l'œuvre dans le nouvel aménagement
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Politique pour éviter l'étalement urbain - Prévoir une enveloppe budgétaire afin de revitaliser les rues artérielles desservant les nouveaux résidents du projet de l'Ilot Wanklyn afin de minimiser les impacts sur la circulation, faciliter les déplacements et favoriser le développement économique du secteur

---

À 13 h 34,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Scénarios pour revitaliser et inclure l'Agora du square Viger dans le nouveau projet d'aménagement afin de respecter et préserver l'œuvre et la mémoire de l'artiste Charles Daudelin – Responsabilité de la Ville de préserver la mémoire des artistes et les œuvres d'art sur son territoire
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Anie Samson)	Rapport de la Ligue des droits et liberté condamnant l'attitude des policiers dans l'application du règlement P-6 en émettant des contraventions selon la cause défendue lors de manifestations – Mesures prises pour répondre au rapport et éviter les problèmes de perception et de profilage
Mme Justine McIntyre	M. Réal Ménard	Transmettre la Motion visant à interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'Île de Montréal aux instances concernés (les autres paliers gouvernementaux et villes de la Communauté métropolitaine de Montréal) - Inciter les citoyens à respecter l'interdiction d'utiliser de tels produits – Mesures pour interdire et faire un suivi lors de signalement de la vente et l'utilisation de ces produits

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 52.

---

À 13 h 51, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de M. Jacques Parizeau, décédé le 1<sup>er</sup> juin dernier.

---

À 13 h 53, le conseiller François Limoges soulève une question de privilège en deux volets pour préciser, dans un premier temps, que les propos tenus lors de la période de questions des élus ne sous-entendaient nullement que le travail du SPVM s'apparentait à celui de la police des états du sud des États-Unis, mais plutôt au type de raisonnement qu'on retrouve ailleurs dans le monde pour excuser des comportements injustifiables. Dans un deuxième temps, sur les propos du maire de Montréal, M. Denis Coderre, de présumer que les élus de Projet Montréal font des interventions pour la Une des journaux et pour bien paraître sur les réseaux sociaux. Il précise que le travail de l'opposition est de questionner les décisions de l'Administration. Le président du conseil prend note des précisions apportées et invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

---

## CM15 0703

### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

**Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :**

- **période de questions des membres du conseil (02)\*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

**\*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

À 13 h 54, le conseiller Steve Shanahan prend la parole pour demander la tenue d'un comité plénier pour le dépôt du Rapport du vérificateur général, inscrit au point 7.05. Le leader de la majorité explique que lors de la rencontre entre les leaders, une entente a été conclue pour la tenue d'un comité plénier sur le point 7.05, le mardi 16 juin 2015, tout de suite après la période de questions des élus. Les conseillers Shanahan et Rotrand expriment le souhait qu'à l'avenir, que les conseillers qui siègent comme indépendants et qui n'ont pas de représentant qui assiste à cette rencontre soient informés de telle disposition.

---

#### **CM15 0704**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2015**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 27 avril 2015 au 17 mai 2015

---

Un débat s'engage.

---

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 27 avril 2015 au 17 mai 2015

---

Un débat s'engage.

---

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 27 avril 2015 au 17 mai 2015

---

Un débat s'engage.

---

---

### 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA15 20 0275 du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Motion de soutien à l'école publique

---

### 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par M. Pierre Desrochers**

- Dépôt de l'avis du contrôleur général en réponse à la question de monsieur Alex Norris, lors de la séance du conseil municipal du 25 mai 2015 concernant l'avis du contrôleur général portant sur les possibles conflits d'intérêts pour les élus de siéger sur le conseil d'administration d'une société paramunicipale.

---

### 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2015

---

À 14 h 04, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude de l'article 7.02 à une phase ultérieure afin d'en prendre acte subséquentement à l'adoption de l'article 51.02.

---

**CM15 0705**

**Dépôt du rapport intitulé « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports**

Le leader de la majorité dépose le rapport intitulé « Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés », réalisé par le Conseil jeunesse de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03 1155179004

---

**CM15 0706**

**Dépôt du bilan annuel 2014 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)**

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2014 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h 23, le président du conseil demande au conseiller Marvin Rotrand de faire preuve de respect envers l'assemblée lors d'une intervention d'un membre et informe ce dernier que la prise de photos est interdite dans la salle lorsque l'assemblée siège.

---

Le débat se poursuit.

---

07.04 1154390002

---

**CM15 0707**

**Dépôt du rapport annuel 2014 du Vérificateur général de la Ville**

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 du Vérificateur général de la Ville, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Le maire, M. Denis Coderre, prend la parole pour demander, qu'à l'avenir, que les Rapports du vérificateur général soient déposés sous forme de clé USB.

Le leader de la majorité informe l'assemblée que la procédure de dépôt du rapport annuel du Vérificateur général prévoit la tenue d'un comité plénier, d'une durée de 90 minutes, le mardi 16 juin 2015, tout de suite après les périodes de question des citoyens et des élus, conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011.

La proposition est agréée.

07.05

---

#### **CM15 0708**

##### **Dépôt du rapport annuel 2014 de l'Ombudsman de Montréal**

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de l'Ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06

---

#### **CM15 0709**

##### **Dépôt du bilan annuel 2014 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)**

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2014 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.07 1155180001

---

#### **CM15 0710**

##### **Dépôt du Rapport annuel 2014 de la Société de transport de Montréal, incluant les volets Activités, États financiers et Développement durable**

Le leader de la majorité dépose le Rapport annuel 2014 de la Société de transport de Montréal, incluant les volets Activités, États financiers et Développement durable, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.08

---

**CM15 0711**

**Dépôt des états financiers 2014 de BIXI-Montréal**

Le leader de la majorité dépose les états financiers 2014 de BIXI MONTRÉAL, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 04, le maire, M. Denis Coderre, prend la parole pour informer les membres du décès de l'ancien maire de Montréal, M. Jean Doré, et demande d'observer une minute de silence à sa mémoire.

---

Le débat se poursuit.

---

À 15 h 08, le conseiller Marvin Rotrand prend aussi la parole pour rendre hommage à M. Doré.

07.09 1150776002

---

**CM15 0712**

**Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents**

Le leader de la majorité dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.10 1153570005

---

**CM15 0713**

**Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.11 1152421006

---



**CM15 0714**

**Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé : Dernier volet de la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)**

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé : Dernier volet de la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

**11 - Dépôt de pétitions**

**Par Madame Émilie Thuillier**

--- Dépôt d'une pétition de 315 (approx.) noms intitulée : Revenons au PPU participatif. Cette pétition est en lien avec l'article 44.01 de l'ordre du jour.

---

**Article 15 – Déclaration / Proclamation**

Aucun document n'est déposé pour cet article.

---

À 15 h 26, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0715**

**Accorder un soutien financier de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean-Drapeau pour le financement d'études et de frais liés à des projets**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accorder pour l'année 2015 un soutien financier non récurrent de 390 000 \$ à la Société du Parc Jean-Drapeau pour le financement d'études et de frais liés à des projets indiqués au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155264001  
80.01 (20.01)

---

#### CM15 0716

**Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus pas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants sur les territoires et pour les sommes indiqués à l'égard de leurs noms, pour une période approximative de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans les soumissions, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14219 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP)	Baie d'Urfé Beaconsfield Dollard-des-Ormeaux Dorval Kirkland Pointe-Claire	<b>663 117,38 \$</b>
<b>Firme</b>	<b>Territoire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Multi Recyclage S.D.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame- De-Grâce Côte-St-Luc Hampstead LaSalle Verdun	<b>542 440,02 \$</b>

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154730002  
80.01 (20.02)

---

**CM15 0717**

**Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet en haute tension intervenue avec Hydro-Québec dans le cadre du projet Désinfection qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout selon les termes et conditions prévus à cette entente ;
- 2 - d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 9.2 à 9.4 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal ;
- 3 - de tenir compte qu'à cet égard, une somme de 485 194,50 \$, taxes incluses, est réservée et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 9.1 de l'Entente d'avant-projet.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1153334011  
80.01 (20.03)

---

**CM15 0718**

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187) pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de douze mois, conformément à l'offre de service de cette compagnie en date du 6 mai 2015 et aux documents de l'appel d'offres public 12-11986;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement su SIM, et ce au rythme des services besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153838007  
80.01 (20.04)

---

**CM15 0719**

**Accorder un contrat à Pincor Limitée pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2 -  
Dépense totale de 2 545 640,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5756 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 545 640,38 \$, taxes incluses, pour l'optimisation de la sécurité de l'hôtel de ville - lot 2, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pincor limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 981 043,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5756;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155965003  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0720**

**Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, de bordures, de mail central, de trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 408 144,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304701 (13 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 408 144,81 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction des bases et conduits, d'éclairage, de bordures, de mail central, de trottoirs pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du CP, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 444,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154822034  
80.01 (20.06)

---

**CM15 0721**

**Accorder un contrat à Construction Soter inc., pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 214 575,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258207 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 214 575,38 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 808 975,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258207 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154822036  
80.01 (20.07)

---

### CM15 0722

**Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 6 190 768,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 291601 (9 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le nivellement des puits d'accès et des chambres de transformation, dans le cadre du réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame, pour la somme maximale de 337 575,34 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 190 768,24 \$, taxes incluses, pour le réaménagement d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame, entre l'avenue Georges V et l'avenue Denis, dans la Ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 073 768,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 291601 ;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le nivellement des puits d'accès et chambres de transformation, pour une somme maximale de 337 575,34 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822037  
80.01 (20.08)

---

**CM15 0723**

**Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), afin d'ajouter des éléments compatibles aux équipements prévus au projet SERAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour le déploiement des terminaux au niveau des 19 arrondissements, des services centraux de la Ville et des services de sécurité publique (SIM et SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 45, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1155035006  
80.01 (20.09)

---

**CM15 0724**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 117 945,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311801 (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 117 945,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 036 345,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311801 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822040  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM15 0725**

**Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc, Marchand Houle et associées inc., Pasquin St-Jean associées inc., pour la mise en œuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs - Dépense totale de 1 052 517,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14035 (9 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 052 517,88 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre du programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Marchand Houle & associés inc. et Pasquin St-Jean & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 002 517,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14035 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1151029004  
80.01 (20.11)

---



**CM15 0726**

**Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2014 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2014 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0649);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463,00 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153592007  
80.01 (20.12)

---

**CM15 0727**

**Autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$, taxes incluses, pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG09 0120) et prolonger le contrat d'une année additionnelle**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$, taxes incluses, pour tenir compte de frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG09 0120) et prolonger le contrat pour une année additionnelle;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143272001  
80.01 (20.13)

---

**CM15 0728**

**Conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, avec Les Consultants S.M. inc. et Les Services exp inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux, de gestion des impacts, de maintien de la circulation et de communications de chantier / Appel d'offres public 15-13877 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier pour les programmes de travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13877 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale, taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
Les Consultants S.M. inc	9 701 360,55\$	24 mois	1
Les Services exp inc.	9 818 328,07\$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1155249001  
80.01 (20.14)

---

**CM15 0729**

**Accorder un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans à SPLIMS pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labavantage et différentes options, pour une somme maximale de 522 437,20 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SPLIMS, fournisseur exclusif, pour une durée de trois ans, pour la maintenance applicative, les évolutions et les mises à niveau du progiciel Labvantage, pour une somme maximale de 522 437,20 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur de la direction de l'épuration des eaux usées à signer le contrat et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334010  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM15 0730**

**Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour améliorer la fiabilité des systèmes de contrôle de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14167 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'amélioration de la fiabilité des systèmes de contrôle de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 1 738 996,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156351001  
80.01 (20.16)

---

**CM15 0731**

**Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, pour une somme maximale de 558 626,55 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 558 626,55 \$, taxes incluses, dans le cadre de la reconduction, pour une durée d'un an, de la convention signée en décembre 2010, par laquelle Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite (CE10 1968) ;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des finances pour l'année 2016 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153720001  
80.01 (20.17)

---

**CM15 0732**

**Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus durant les années 2015 à 2017, dans le cadre du projet Bonaventure;
- 2 - d'autoriser la prolongation du contrat d'une année et d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les Consultants SM inc. (CG14 0088), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009011  
80.01 (20.18)

---

#### **CM15 0733**

**Accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, mieux connu sous le nom de Tourisme Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155175001  
80.01 (20.19)

---

#### **CM15 0734**

**Accorder un soutien financier de 460 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc. et Ali et les Princes de la rue, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 460 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Camps pédagogiques - 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016	<b>300 000 \$</b>
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 20 avril 2015 au 23 septembre 2015	<b>100 000 \$</b>
<b>Ali et les Princes de la rue</b>	Leadership des Princes de la rue - 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	<b>60 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154251002  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CM15 0735**

**Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Corporation Skyng Montréal suite à l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à la Corporation Skyng Montréal, à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1156352004  
80.01 (20.21)

---

**CM15 0736**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum - GSEF2016 prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016, pour la réalisation du Forum mondial sur l'économie sociale - GSEF2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 15, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1155008004  
80.01 (20.22)

**CM15 0737**

**Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013 - 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151643002  
80.01 (20.23)

---

**CM15 0738**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville, en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ à la Société pour la mise en valeur de la Maison de Mère d'Youville en vue d'effectuer la Phase 2 de l'étude de faisabilité visant la requalification du site de l'ancien hôpital général de Montréal (138, rue Saint-Pierre), immeuble patrimonial classé et faisant partie du site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;



3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150525001  
80.01 (20.24)

---

#### CM15 0739

**Accorder un soutien financier de 65 000 \$ pour l'année 2015, à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans le cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1. d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2015 conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153220002  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0740**

**Accorder un contrat à Pompacktion inc. pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 137 569,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1921-AE-1 (1 soum.)**

Le conseiller Pierre Gagnier déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Pompacktion inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 569,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1921-AE-1;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1153438005  
80.01 (20.26)

---

**CM15 0741**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois avec Univar Canada Ltd pour la fourniture et la livraison de produits chimiques (Thiosulfate de calcium) utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle d'une durée de dix-huit mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable ;
- 2 - d'accorder un contrat à Univar Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 2 (Thiosulfate de calcium), aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 524 998,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14253 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156935001  
80.01 (20.27)

---

#### **CM15 0742**

**Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG07 0054 et CG09 0318) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant numéro 3 entre la Ville et le Centre des services partagés du Québec (CSPQ), pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155243001  
80.01 (20.28)

---

#### **CM15 0743**

**Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14443 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14443 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156708003  
80.01 (20.29)

---

#### **CM15 0744**

**Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;
- 2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec de 4 100 000 \$ pour l'année 2015;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

1154195001  
80.01 (20.30)

---

À 16 h 39,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude des articles 51.02 et 7.02 immédiatement après l'article 80.01 (20.30).

La proposition est agréée.

---

#### **CM15 0745**

#### **Nomination et reconduction de mandat au Conseil des Montréalaises**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1108;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre  
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

1 - de nommer au Conseil des Montréalaises :

- Mme Aurélie Lebrun, en remplacement de Mme Kim O'Bomsawin, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en juin 2018;
- Mme Marianne Carle-Marsan et Mme Cathy Wong, à titre de membres, pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018;

2 - de reconduire au Conseil des Montréalaises :

- Mme Cathy Wong à titre de présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017;
- Mme Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente, pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1154233004

---

#### **CM15 0746**

#### **Dépôt du rapport d'activité 2014 intitulé « Engagées pour l'égalité » du Conseil des Montréalaises**

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité 2014 du Conseil des Montréalaises, intitulé « Engagées pour l'égalité », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.02 1154233005

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

À 17 h, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

\_\_\_\_\_

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 15 juin 2015  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 15 juin 2015 - 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Mary Deros, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Marie Cinq-Mars.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Russell Copeman, M. Peter McQueen.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Bixi – Justification de la baisse du coût de redistribution des vélos à 1 M\$ pour l'année 2013 versus 3,9 M\$ depuis 2009 – Comparaison des états financiers pas de surplus mais plutôt une perte réelle de 2,6 M \$ si on tient compte de l'amortissement pour la perte de vélos <b>Dépôt de document</b>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Forget	Mme Anie Samson	Engagement que le déneigement des intersections et des débarcadères sera ajouté à la Politique du déneigement de la Ville pour assurer l'accessibilité universelle et la sécurité des personnes handicapées
M. Samuel Kardash	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis) (M. Sterling Downey)	Voter un budget conséquent pour améliorer les installations de skateboard dans les parcs comme celles pour les terrains de baseball <b>Dépôt de document</b>
M. Julien Longchamps	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Plan d'action de l'Administration pour bonifier les installations sanitaires et solutionner le problème de salubrité lors du rassemblement des Tam-tams au parc du Mont-Royal
M. Robert Edgard	M. Denis Coderre	Souhait exprimé à l'effet que les reproches que le maire a adressés aux policiers du SPVM sur le non respect du protocole concernant le port de l'uniforme lors des funérailles de M. Jacques Parizeau soient de même envergure envers ces derniers lorsqu'il y a un comportement abusif lors de manifestations
M. Patrick Barnard	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Objectif de conserver 10 % d'espaces naturels tel que prévu dans la Politique de protection des espaces naturels et projet de construction résidentielle sur les terres en friches du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
M. Yann Allard	M. Denis Coderre	Manque d'installations sanitaires au parc du Mont-Royal pour répondre à la demande lors du rassemblement des Tam-tams – Ajout de toilettes chimiques ou réouverture des toilettes tout près du Gazebo
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite recevoir copie de l'étude de la Ville de Montréal portant sur la conservation de la biodiversité du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme <b>Le citoyen dépose sa carte d'affaires</b>
M. Rapoport Irwin Mark	M. Denis Coderre	Justification du manque d'investissement pour la protection d'espaces verts versus investissements dans d'autres projets - Destruction d'espaces verts en autorisant le projet de construction résidentielle sur les terres en friches du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Projet résidentiel Wanklyn et impacts sur la circulation – engagement qu'une étude d'impact se tiendra sur ce projet / Assurance que les problèmes liés au paiement de permis de construction du projet Bois des Caryers ne se répéteront pas pour le projet résidentiel Wanklyn
M. Thomas Morin-Brault	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Améliorer l'accès à toutes les communautés culturelles lors de rassemblements au parc du Mont-Royal – Solutions pour conserver ces activités qui constituent une fenêtre pour Montréal
M. David-Noah Gitelman	M. Denis Coderre	Solutions pour conserver les activités autour du Gazebo au parc du Mont-royal
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Programme pour réhabiliter les terrains industriels contaminés afin de les rendre habitables – Établir un échéancier pour ce programme et informer qui sera responsable d'un tel dossier



<u>Question</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (Mme Karine Boivin-Roy)	Hausses de loyers imputables aux augmentations de taxes foncières imposées par la Ville / Règlement pour augmenter les pénalités afin de lutter contre l'insalubrité des logements

---

À 20 h 02

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

M. Jean Claude Lanthier	M. Denis Coderre	Exiger qu'Enbridge respecte la totalité des 30 conditions, en particulier les points 16 et 18, dans le cas de l'oléoduc 9b afin de protéger la nappe phréatique / Plan d'intervention en cas de désastre
M. Steven Laperrière	Mme Manon Barbe	Pensée à la mémoire de l'ex-maire Jean Doré qui a instauré la démocratie à l'hôtel de ville et exprime ses sympathies à la famille du défunt / Importance de tenir une consultation afin d'informer les citoyens des impacts du projet résidentiel Wanklin sur la circulation – Mesures pour ne pas répéter les problèmes de retard de paiement du permis de construction dans ce projet
M. Kevin Lebrun	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite consulter le Plan d'action visant à trouver des solutions aux problèmes de commodités sanitaires et d'insalubrité au parc du Mont-Royal lors du rassemblement des Tam-tams
Mme Susan Stacho	M. Russell Copeman (M. Aref Salem)	Travaux d'infrastructures, réseau d'aqueduc, rues et autres, pour le projet résidentiel sur les terres en friches du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme - financement à même les fonds publics ou aux frais du promoteur
M. Christopher Latchem	M. Denis Coderre	Projet résidentiel Wanklyn – Justification légale de soumettre un projet identique à celui rejeté par référendum en 2012 / Respecter la volonté des citoyens qui se prononcent lors d'une consultation publique
M. Thomas Schwalb	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Marvin Rotrand)	Mesures pour répondre au besoin en transport en commun dans l'ouest de l'île afin de favoriser le développement économique – Déplacer le terminus d'autobus du Centre Fairview dans un emplacement stratégique accessible à une des gares ferroviaires desservant l'Ouest de l'île
M. Daniel Nerenberg	M. Denis Coderre	Remerciements pour les améliorations des commodités prévues autour du Gazebo

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 30.

---

À 20 h 29,

La conseillère Justine McIntyre soulève une question de privilège pour demander au maire de Montréal, M. Denis Coderre, de présenter des excuses à la Coalition verte de l'Ouest de l'Île qu'il a accusée de n'avoir pas été présente lors de consultations sur le Schéma d'aménagement lors de sa réponse à un citoyen. Elle précise que des membres de la coalition étaient bien présents et ont même déposé un rapport et un mémoire.

Le président du conseil demande à la conseillère McIntyre de retirer le mot « faux » de son intervention. Cette dernière s'exécute et le remplace par les mots « mal avisé ». Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, prend la parole pour préciser que les points abordés à la période de questions des citoyens n'ont pas été exprimés lors de commissions sur l'étude du Schéma d'aménagement

Le conseiller Éric Allan Caldwell soulève aussi une question de privilège pour confirmer qu'il y a eu participation massive de citoyens et que plusieurs mémoires ont été déposés lors des commissions qui se sont tenues. Le président du conseil informe l'assemblée qu'il prend note des précisions et déclare le débat clos.

---

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.30) à 80.01 (20.35).

---

#### **CM15 0747**

**Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs faisant le trajet entre le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015 - Dépense totale de 698 672,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14320 (1 soum.) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015 / Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses de 2015 en conséquence**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2015, aux prix révisés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 698 672,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14320;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 191 411 \$ pour 2015;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal pour 2015;

- 5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015;
- 6 - d'autoriser la réception d'un revenu de 7 000 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de bateaux-passeurs pour la saison estivale 2015;
- 7 - d'imputer cette dépense et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154240002  
80.01 (20.31)

---

### **CM15 0748**

**Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'un maximum de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design Montréal 2017 pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151084003  
80.01 (20.32)

---

**CM15 0749**

**Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie, dans la Ville de Mont-Royal - Dépense totale de 2 003 220,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5055-EC-3400-13 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 003 220,38 \$, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie - Ville Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 888 245,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5055-EC-3400-13;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1153334005  
80.01 (20.33)

---

**CM15 0750**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Orange Trafic inc. pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de 800 contrôleurs de feux de circulation ;
- 3 - d'accorder à Orange Trafic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13351 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155897003  
80.01 (20.34)

---

#### **CM15 0751**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 835 184,04 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 335 888 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10178;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1153775001  
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0752**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 19 114 603,56 \$, taxes incluses, pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 498 090,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214711;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

**CM15 0753**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5772 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 245 722,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 138 783,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5772;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1145891003  
80.01 (20.37)

---

**CM15 0754**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 16 202 243,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 302201 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 202 243,99 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, de conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis, dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 400 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 302201 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154822033  
80.01 (20.38)

---

#### **CM15 0755**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie, pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 1 543 930,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13679 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, Architecte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 1 543 930,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13679 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;



4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150549001  
80.01 (20.39)

---

### CM15 0756

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13880 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155965002  
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM15 0757**

**Approuver un projet de modification à l'entente administrative entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal pour la prolongation pour une période d'une année de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;
- 2 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$ pour l'année 2015, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 9 M\$ provenant du MTESS;
- 4 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
- 6 - d'imputer ce revenu et cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141692001  
80.01 (20.41)

---

**CM15 0758**

**Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 2 000 000 \$ au Comité olympique canadien pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal et l'organisation d'un événement le 9 juillet 2015, soit la Journée excellence olympique / Accorder un soutien en biens et services de 100 000 \$ pour soutenir la tenue de cet événement à Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 1 900 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Comité olympique canadien, pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$, incluant les taxes applicables, au Comité olympique canadien pour soutenir la réalisation du spectacle et de la cérémonie officielle des anneaux olympiques lors de la Journée excellence olympique, qui se tiendra à Montréal le 9 juillet 2015;
- 3 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 100 000 \$ pour soutenir la réalisation de la Journée excellence olympique en ce qui a trait aux frais relatifs à l'obtention des permis exigés et aux besoins en aspects visuels;
- 4 - d'approuver le projet de convention de contribution à intervenir entre la Ville et le Comité olympique canadien, établissant les modalités et conditions d'octroi de ces soutiens financier et du soutien en biens et services;
- 5 - d'autoriser un virement budgétaire de 2 000 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1151658004  
80.01 (20.42)

---

**CM15 0759**

**Accorder un soutien financier de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique LaSalle (CLD), pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155175003  
80.01 (20.43)

---

### **CM15 0760**

**Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2015, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154784011  
80.01 (20.44)

---

### **CM15 0761**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ au Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine pour la réalisation d'un projet dans le cadre du PRAM-Est financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ au Centre hospitalier universitaire mère-enfant (CHU) Sainte-Justine pour la réalisation d'un projet dans le cadre du PRAM-Est financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CHU Sainte-Justine, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156352005  
80.01 (20.45)

---

### CM15 0762

**Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016, pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération / Approuver un projet d'entente à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016, pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'allouer à même les affectations de surplus accumulées, un montant de 1 120 000 \$ au Service du développement économique pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2015;
- 4 - d'ajuster, lors du processus budgétaire 2016, la base budgétaire du Service du développement économique au montant de 2 100 000 \$ pour la période au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150191003  
80.01 (20.46)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0763**

**Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018), pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
- 2 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3 - approuve la programmation de l'agglomération pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1151158006  
80.01 (30.01)

---

**CM15 0764**

**Prise en charge par l'agglomération du passif de la CRÉ / Autoriser un virement budgétaire de 2,1 M\$ à même le fonds de contingence de l'agglomération en vue d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique / Assumer le bail intervenu, en mai 2012, entre la CRÉ et le bailleur, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 / Mandater le Service de la gestion de la planification des immeubles de négocier une nouvelle entente avec le bailleur et une entente avec Concertation Montréal pour la location d'espaces ainsi que la gestion du bail actuel / Transférer à l'agglomération la propriété des améliorations locatives ainsi que l'ameublement, le mobilier de bureau et le matériel informatique inclus dans les bureaux faisant l'objet du présent bail de la CRÉ**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte de la prise en charge par l'agglomération du passif de la Conférence régionale des élus de Montréal (la CRÉ);
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 2,1 M\$ en provenance des dépenses contingentes de l'agglomération en vue d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'assumer le bail intervenu, en mai 2012, entre la CRÉ et le bailleur, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015;
- 4 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la gestion du bail actuel;
- 5 - de mandater le SGPI afin d'élaborer une stratégie immobilière et de négocier les termes et conditions du bail avec le bailleur;
- 6 - de mandater le SGPI afin de négocier et de conclure un bail de location avec Concertation Montréal;
- 7 - de transférer à l'agglomération la propriété des améliorations locatives ainsi que l'ameublement, le mobilier de bureau et le matériel informatique inclus dans les bureaux faisant l'objet du présent bail de la CRÉ.

Adopté à l'unanimité.

1154674001  
80.01 (30.02)

---

**CM15 0765**

**Approbation du Règlement R-156 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-156 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1156213006  
80.01 (45.01)

---

### CM15 0766

#### **Nomination de membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'île de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans à compter du 18 juin 2015, les personnes suivantes :

Représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal

- Clientèle à mobilité réduite; M. André Leclerc, Kéroul (renouvellement)
- Clientèle corporative; Mme Renée Amilcar, Société de transport de Montréal (en remplacement de Mme Denise Vaillancourt)
- Clientèle régulière; Mme Claudia Di Iorio, Cool Taxi (renouvellement)
- Clientèle touristique; Mme Lucy Mongiovi, Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) (renouvellement)

Représentant le conseil municipal de la Ville de Montréal

- Mme Érika Duchesne (renouvellement).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender l'article sous étude en ajoutant au « Résolu » un paragraphe qui se lit comme suit :

« de mandater la Direction générale de proposer des modifications aux lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal afin que la Ville de Montréal se conforme à la note du contrôleur général du 6 février 2014 ainsi qu'à la recommandation 4.5.B. du vérificateur général (2015) stipulant qu'aucun élu ne siège, dans le cadre de ses fonctions, à titre d'administrateur sur un conseil d'administration d'une société paramunicipale ».



---

Un débat restreint s'engage.

---

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Thuillier et Gadoury non recevable.

---

Le débat se poursuit sur la proposition initiale de l'article 80.01 (51.01).

---

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (51.01) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1153616002  
80.01 (51.01)

---

#### **CM15 0767**

#### **Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'en juin 2015;
- 2 - de nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'en juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

1141597024  
80.01 (51.02)

---

#### **Article 80.01 (51.03)**

#### **Nomination – Commission permanente**

Préalablement à la présentation de l'article en titre, le leader de la majorité retire ce point de l'ordre du jour.

---

À 21 h 57, le conseil ajourne ses travaux jusqu'au mardi 16 juin 2015, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 15 juin 2015  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 16 juin 2015 – 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Sterling Downey, Mme Elsie Lefebvre, M. Richard Ryan et Mme Anne-Marie Sigouin.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Marie Cinq-Mars, M. François William Croteau, M. Domenico Moschella, Mme Chantal Rouleau et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Magda Popeanu.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement à la mémoire de l'ex-maire de Montréal, M. Jean Doré, décédé hier à la suite d'une maladie.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Josée Lavigne	M. Pierre Desrochers	Hommage à l'ex-maire Jean Doré pour l'instauration de la démocratie et l'ouverture des portes de l'hôtel de ville aux citoyens / Établir un échéancier à court terme pour apporter les modifications au règlement C11 pour répondre aux recommandations et aider les résidents de la rue Bourbonnière à réparer les dégâts résultant d'un bris de conduite

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre	Retour sur les propos du maire cités dans l'article de M. Pierre André Normandin du journal La Presse ayant trait au non respect du port de l'uniforme par les policiers lors des funérailles de M. Jacques Parizeau / Répression policière - Note accordée à l'Administration actuelle quant à sa crédibilité en matière de respect de la liberté d'expression lors de manifestations
Mme Sonja Susnjar	M. Denis Coderre (Russell Copeman)	Article 43.01 de l'ordre du jour sur l'adoption d'un règlement autorisant le projet résidentiel Wanklyn - fondements légaux autorisant ce projet identique à celui rejeté par référendum en 2012 / Explications des différences entre les deux projets <b>Dépôt de document</b>
M. Joseph Pugliese et M. Fred Jennings, vice-président de la Branche 212 de LaSalle – Ordre de la Légion d'honneur	M. Denis Coderre	Souhaite des excuses du conseil pour le manque de respect des policiers qui se sont présentés en vêtements de camouflage au dévoilement d'une pierre tombale en l'honneur d'un vétéran lors d'une cérémonie à Pointe-Claire le 7 juin 2015 – Souhaite recevoir une réponse écrite du conseiller Sterling Downey à ce sujet / Condoléances aux familles de MM. Parizeau et Doré
M. Richard Cummings	M. Russell Copeman	Demande le retrait de l'appui de l'Administration dans le projet résidentiel du Suroit si la coopérative ne s'engage pas à payer tous frais supplémentaires de service engagés autres que les 15 000 \$ de soutien financier de la Ville
M. Joël Brière	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Activités récréatives aux alentours du Gazebo – Demande l'ajout de poubelles et souhaite prendre connaissance de la liste des préoccupations de l'Administration pour trouver des solutions afin d'empêcher l'annulation de ces activités

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 03.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Plan d'action concret pour la revitalisation de la rue Saint-Denis – Exemple du plan d'action de la rue Jean-Talon dans l'arrondissement de Saint-Léonard
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Ville intelligente - corriger les lacunes de gouvernance, établir des objectifs clairs et des indicateurs de performance chiffrés avant d'autoriser toute augmentation de dépenses dans ce dossier / Considérer les besoins des citoyens dans ce projet pour livrer des services intelligents
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Sommet du Vivre ensemble – conclusions de l'Observatoire et attentes concrètes pour les Montréalaises et les Montréalais suite à ce sommet – Prendre en considération la question du budget et du financement

---

À 10 h 20,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Lorraine Pagé

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 10 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité prend la parole pour préciser que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* prévoit une période de questions de 30 minutes suivi d'un prolongement de 15 minutes lors de la première séance et une période de questions de 15 minutes suivi d'une prolongation de 5 minutes pour les séances subséquentes. Il demande à ce que le règlement soit respecté et appliqué.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre	Démarches de l'Administration pour empêcher le ministère de l'Éducation d'abolir la formation d'Attestation de spécialisation professionnelles (ASP) en horticulture – Impacts néfastes pour le jardin Botanique, la Ville de Montréal et son rayonnement international

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 24.

---

À 10 h 25,

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, présente ses excuses au citoyen, M. Robert Edgar, pour les propos tenus dans sa réponse à ce dernier. Il informe également l'assemblée, que suite à une question du citoyen, M. Lanthier, la compagnie Endbridge a transmis ses plans en matière de transport de produits dangereux à la Communauté métropolitaine de Montréal et que ces documents seront accessibles sous peu sur le site de la CMM.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde soulève une question de privilège pour signaler le non respect de la démocratie dont fait preuve le maire dans ses réponses aux citoyens. Elle demande au président de bien jouer son rôle pour le bien-être de l'institution qu'est le conseil en exigeant des membres de respecter les citoyens afin de préserver la réputation des élus. La conseillère Lavigne Lalonde indique que son intervention est pour souligner que les propos tenus par le maire entachent la réputation de l'institution du conseil et des élus.

Le président du conseil demande à la conseillère Lavigne Lalonde de retirer le mot « dénigrement » de ses propos. Cette dernière s'exécute et le remplace par les mots « faire preuve de complaisance ». Le président du conseil déclare que l'intervention n'était pas une question de privilège car les droits de la conseillère n'ont pas été lésés lors des réponses du maire aux citoyens.

Le conseiller François Limoges soulève aussi une question de privilège pour demander au président du conseil de faire preuve d'impartialité dans ses décisions envers les élus de Projet Montréal, au même titre que pour ceux de l'Équipe Coderre, afin de préserver la qualité des débats car il est le l'ultime recours de ces derniers. Il suggère qu'une formation soit offerte aux membres afin de clarifier « les questions de privilèges des élus » pour le bon déroulement des séances du conseil. Le président du conseil ne tire pas de conclusion sur l'intervention du conseiller Limoges et informe les élus que les arguments sont épuisés et demande la reprise des travaux.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège qualifiant de désobligeants les propos du maire dans ses réponses aux citoyens lors de la séance du conseil d'hier soir. Le président du conseil statue que l'intervention du conseiller Norris n'était pas une question de privilège. Il demande aux conseillers d'éviter de porter des jugements et déclare le débat clos. Il invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

---

À 10 h 32, tel qu'entendu lors de la séance du 15 juin 2015, le conseil suspend ses travaux pour la tenue du comité plénier sur l'article 7.05.

---

#### **Article 7.05 (Suite)**

#### **Dépôt du rapport annuel 2014 du Vérificateur général de la Ville**

À 10 h 34, le mardi 16 juin 2015,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel du Vérificateur général, pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. Le Vérificateur général disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre – 24 minutes;
- Projet Montréal – 18 minutes;
- Coalition Montréal – 6 minutes;
- Vrai changement pour Montréal – 3 minutes;
- Autres élus – 9 minutes.

À 10 h 35, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 40, M. Michel Bissonnet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue au Vérificateur général, M. Jacques Bergeron, ainsi qu'à ses collaborateurs et l'invite à débiter son exposé.

M. Bergeron informe l'assemblée qu'il a pris bonne note de la volonté du maire à l'effet que les prochains rapports soient déposés sous forme de clé USB et procède à sa présentation, suivie des interventions des membres du conseil.

À 12 h 16, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier.

À 12 h 20, le conseil reprend ses travaux et le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, invite le président du comité plénier à faire son rapport. M. Bissonnet indique que le comité plénier a siégé 90 minutes et que 17 membres ont pris la parole dans le cadre de 19 interventions comme suit :

- Équipe Coderre – 6 interventions;
- Projet Montréal – 7 interventions;
- Coalition Montréal – 2 interventions;
- Vrai changement – 2 interventions;
- Autres élus – 2 interventions.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

07.05

---

À 12 h 28, le conseil suspend ses travaux.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 15 juin 2015  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 16 juin 2015 – 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Sterling Downey, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Marie Cinq-Mars, M. François William Croteau, M. Domenico Moschella, Mme Chantal Rouleau et M. Jeremy Searle.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Magda Popeanu.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

À 13 h 59, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.01 à 20.05.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0768**

**Accorder un contrat à Teltech Télécommunications inc. pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur les réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92, dans le cadre de la Ville intelligente, pour une durée de 12 mois - Dépense totale de 540 978,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64001 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1025;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 540 978,57 \$, taxes incluses, pour le déploiement de câblage de communication en fibre optique sur les réseaux 7, 11, 12, 15, 48 et 92 dans le cadre de la Ville intelligente, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 217,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1155897006

---

**CM15 0769**

**Accorder un contrat à Solotech inc. pour l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont, pour une somme maximale de 257 626,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14111 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1028;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat visant l'acquisition de systèmes multimédia pour le Théâtre Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 626,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14111 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1156291003

---

**CM15 0770**

**Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou - Dépense totale de 3 459 339,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320201 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 459 339,65 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux et de reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 343 939,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320201;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.03 1154822029

---

**CM15 0771**

**Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée, de trottoirs et les modifications au réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 829 993,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 285701 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1037;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 829 993,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée, de trottoirs et de mise au norme des puits d'accès de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), dans la rue Notre-Dame, de la rue Bossuet à la rue De Cadillac, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 993,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 285701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154822028

---



**CM15 0772**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton ainsi qu'entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 575 389,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 309501 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1043;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 575 389,25 \$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage, de feux de circulation et de voirie dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, de l'avenue MacMahon à l'avenue Belmore et des travaux de voirie dans la rue Saint-Jacques, entre l'avenue Madison et l'avenue Clifton ainsi qu'entre l'avenue d'Oxford et l'avenue Girouard, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 393 389,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.05 1154822039

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0773**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis et dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 4 119 070,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 234701 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 119 070,50 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans le boulevard Marcel-Laurin, entre l'accès à l'autoroute Décarie et la rue Saint-Louis ainsi que dans la rue Saint-Louis, d'un point à l'ouest jusqu'au boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 738 570,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1154822035

---

### CM15 0774

**Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de rénovation des portes d'entrées, des billetteries et de divers travaux à l'aréna Maurice Richard, situé au 2800 Viau - Dépense totale de 1-372 985,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5749 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1046;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 372 985,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des portes d'entrée, des billetteries et de divers travaux à l'aréna Maurice Richard, situé au 2800 Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 193 900,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5749;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1151630002

---

### CM15 0775

**Accorder un contrat à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour le projet de réfection partielle de la toiture et la démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est - Dépense totale de 666 853,30 \$ - Appel d'offres public 5768 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1047;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 666 853,30 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection partielle de la toiture et la démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 540,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5768;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1156627002

---

#### **CM15 0776**

**Accorder un contrat au Groupe TNT inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 556 620,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 255301 (11 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1033;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 556 620,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordure, de chaussée flexible, de bases et conduits électriques, de feu de circulation, de remplacement de services d'eau, de bornes-fontaines et de chambre de vannes dans le boulevard Gouin, du boulevard Lacordaire à l'avenue Veillot, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154822021

---

#### **CM15 0777**

**Accorder un contrat à Construction Cyvex inc. pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 047 321,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289001 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1034;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 047 321,84 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des égouts unitaires des côtés nord et sud dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Cyvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 927 321,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289001;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1154822026

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM15 0778**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville pour des travaux de voirie, de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 933 998 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2015-008 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1036;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 933 998 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et de construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Larose, entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 873 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics S2015-008;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1156355005

---

#### **CM15 0779**

**Accorder un contrat à Construction Soter inc. pour des travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux, la reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 772 904,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 319801 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1038;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 772 904,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement d'Ahunsiac–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 648 904,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1154822031

---

### **CM15 0780**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 337 886,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 286501 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1042;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 114 650,89 \$, taxes incluses, soit 83,31 % du coût total du contrat, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gounod et la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 886,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154822032

---

### **CM15 0781**

**Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1056;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les Services Exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis relativement à l'ingénierie, à l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont, pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14135 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1154021004

---

### CM15 0782

**Accorder un soutien financier de 310 000 \$, à l'Office municipal d'habitation de Montréal et au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc., dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014-2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1093;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

Organisme	Projet et période	Montant
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	« Habiter la mixité », 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016	<b>160 000 \$</b>
<b>Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.</b>	« Projet intégration », 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016	<b>150 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1154251004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0783**

**Accorder un contrat de services professionnels à la firme Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 532 138,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14281 (4 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 532 138,04 \$, taxes incluses, visant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet du site Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Services intégrés Lemay et associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 001,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14281 et selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1155950002

---

**CM15 0784**

**Prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, à l'égard d'AZPML Limited uniquement, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville de Montréal, AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architect(e)s S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. / Approuver la convention de modification (#1) entre la Ville de Montréal, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1057;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre acte de la résiliation, en date du 25 mars 2015, de la convention de services professionnels relative au Projet de Migration du Biodôme conclue entre la Ville et AZPML Limited, Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., et ce, à l'égard d'AZPML Limited uniquement;
- 2- d'approuver la convention de modification #1 entre la Ville et Kanva Architecture inc. (CM14 1121), Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de Espace pour la vie à signer la convention de modification #1 pour et au nom de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.17 1156365001

---

**CM15 0785**

**Approuver un projet de convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1061;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver une convention de partenariat entre la Ville et La Presse Ltée, conformément à la loi, pour l'achat d'espaces publicitaires dans ses médias, pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie tel qu'indiqué au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1151673003

---

**CM15 0786**

**Approuver un projet de contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil, pour l'année 2015, auquel BIXI MONTRÉAL, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de contrat de gestion pour l'exploitation du système BIXI sur le territoire de la Ville de Longueuil pour l'année 2015, auquel BIXI Montréal, la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal sont parties prenantes.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1154368005

---

**CM15 0787**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Joseph Iasenza, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1065;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers



Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Joseph lasenza, à des fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, situé entre la 4<sup>e</sup> Avenue et l'Autoroute 25, à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot numéro 1 056 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1141368009

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM15 0788**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1066;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1141027006

**CM15 0789**

**Approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à un acte intervenu entre la Ville et 9172-7753 Québec inc. (CM12 0696), relativement à la vente par la Ville d'un terrain situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1068;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente intervenu entre la Ville et 9172-7743 Québec inc. (CM12 0696), devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute numéro 21955 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1151368002

---

**CM15 0790**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de non-accès en faveur de la Ville, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement d'une compensation financière de 15 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1067;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville annule une servitude de non-accès en sa faveur, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 268 824, et ce, moyennant le versement à la Ville d'une contrepartie financière au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1151195003

---

**CM15 0791**

**Autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 7 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période additionnelle de six mois à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le prolongement de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de six mois, à compter du 31 mai 2015, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 605,30 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de 1995;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1151027005

---

#### **CM15 0792**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, des emplacements à des fins de services alimentaires, au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, pour un montant total de 36 849,15 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1070;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, à des fins de services alimentaires, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, des emplacements aux installations du complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Maurice-Richard et de l'aréna Michel-Normandin, moyennant une recette totale de 36 849,15 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.25 1155323002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0793**

**Accorder un soutien financier maximal de 9 975 000 \$ à Tennis Canada - Stade Jarry pour la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2021 / Autoriser un transfert récurrent de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel Parc-Extension vers le Service de la diversité sociale et des sports pour un montant de 420 100 \$ à compter de 2016 et d'ajuster les bases budgétaires en conséquence / Ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 44 100 \$ à compter de 2016 de façon récurrente / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1075;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 9 975 000 \$, plus les taxes applicables, à Tennis Canada - Stade Jarry, et ce, du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2021;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un transfert récurrent de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service de la diversité sociale et des sports d'un montant de 420 100 \$, à compter de 2016 et d'ajuster les bases budgétaires en conséquence;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 44 100 \$ à compter de 2016, de façon récurrente;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1154265002

---

**CM15 0794**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 105 000 \$ entre la Ville et le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour les Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 à la Place des festivals et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1076;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien technique estimé à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2015 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités du versement de ces soutiens technique et financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1154754001

---

#### **CM15 0795**

**Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation de l'édition 2015 des Week-ends du monde, les 4, 5, 11 et 12 juillet 2015 au parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1077;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2015 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1150679006

---

#### **CM15 0796**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1095;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 148 481 \$ à 9292624 Canada Association pour l'implantation de l'accélérateur d'entreprises InnoCitéMTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1156334005

---

**CM15 0797**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, comprenant le versement d'une somme de 306 600 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, et le virement de 110 000 \$ en 2015, au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement du Sud-Ouest pour réaliser le projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1080;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul pour la réalisation dudit projet;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'autoriser le virement d'une somme de 110 000 \$, en 2015, au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour la réalisation dudit projet;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.30 1145917004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0798**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$, soit 360 000 \$ par année pour 2015, 2016, 2017 et 2018, à AlterGo / Accorder un contrat de services professionnels à AlterGo, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, soit 52 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1083;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 \$, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1151643001

---

**CM15 0799**

**Accorder les soutiens financiers aux organismes suivants, pour l'année 2015, afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal soit, 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne, 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais et 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1086;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 \$ a déjà été versé (CE15 0340), et de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.32 1154248003

---

#### **CM15 0800**

**Accorder un soutien financier de 74 289 \$ à la Société des arts libres et actuels pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1087;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 74 289 \$ à la Société des arts libres et actuels afin de procéder à l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1156344002

---

#### **CM15 0801**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, comprenant le versement de 361 600 \$ à la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaires sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017, et le virement de 55 000 \$ en 2015, au Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Ville-Marie pour réaliser le projet « Quartier nourricier », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1089;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :



- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, comprenant le versement d'une somme de 361 000 \$ à la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal, faisant aussi affaire sous CDC Centre-Sud, soit 278 340 \$ en 2015, 58 660 \$ en 2016 et 24 600 \$ en 2017 et le virement de 55 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet « Quartier nourricier » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le virement de fonds de 55 000 \$ en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1145917003

---

#### **CM15 0802**

**Approuver un projet de protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal », dans le cadre de la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 11 au 16 août 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1090;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal » établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1154754002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0803**

**Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1143;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat 1 pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres, pour une période de trois ans (2015-2017), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 474,61 \$, taxes incluses, et d'accorder à PNG Projets d'aménagements inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat 2 pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres, pour une période de trois ans (2015-2017), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 195 400,92 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14275;
- 2- d'imputer cette dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1156620009

---

**CM15 0804**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 2 199 608,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public TP01/01-15 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1145;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection des infrastructures dans les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 199 608,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP01/01-15;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1155078024

---

**CM15 0805**

**Autoriser la cession de trois contrats de services professionnels intervenus entre la Ville et Martin Marcotte Beinhaker Architectes, s.e.n.c., en faveur de Les Services Intégrés Lemay & associés inc., pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions / Approuver les projets de convention de cession à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1155;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver des projets de conventions de cession entre la firme Les architectes Martin, Marcotte-Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc., auxquelles interviennent la Ville de Montréal, Nicolet Chartrand Knoll limitée, Dupras Ledoux inc. et Delisle Despau et associés inc., et par lesquelles la firme Les architectes Martin, Marcotte-Beinhaker Architectes s.e.n.c. cède à Les Services Intégrés Lemay et associés inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels intervenus avec la Ville dans le cadre des appels d'offres publics 13-12780, 14-13364 et 12-12018, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions de cession.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1150765001

---

**CM15 0806**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports du Québec un emplacement d'une superficie de 421,2 mètres carrés, situé sur le chemin Dutour, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1161;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports du Québec un emplacement d'une superficie de 421,2 mètres carrés, constitué du lot 4 299 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le chemin Dutour, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1136037005

---

**CM15 0807**

**Accorder un soutien financier maximal de 90 000 \$, soit 30 000 \$ par année pour les années 2015 à 2017, pour la FALLA de la TOHU / Approuver le projet d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1169;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à la Falla de la TOHU, soit 30 000 \$ en 2015, 30 000 \$ en 2016 et 30 000 \$ en 2017;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture et autoriser un ajustement de 30 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Tohu, Cité des arts du cirque, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, incluant, à son annexe A, le plan de visibilité de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1156369004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0808**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 40<sup>e</sup> édition du défilé de La Carifesta, qui se tiendra le samedi 4 juillet 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1165;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 4 juillet 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1150679012

---

**CM15 0809**

**Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour la coordination du projet DestiNATIONS en lien avec les festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire du Festival Présence autochtone / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1167;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 100 000 \$, pour l'année 2015, à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour la coordination du projet DestiNATIONS en lien avec les festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire du Festival Présence autochtone;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1151197004

---

**CM15 0810**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Meloche inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (PCPR) - Dépense totale de 2 597 248,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320601 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1147;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 597 248,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 508 248,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320601;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.43 1154822030

---

**CM15 0811**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5765 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1146;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 647 763,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 595 846,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5765;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.44 1155886002

---

**CM15 0812**

**Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et de travaux connexes dans la place Jordan, les avenues du Général-Brock, Prince-Edward, la 5<sup>e</sup> Avenue Sud, la 8<sup>e</sup> Rue, la 13<sup>e</sup> Avenue et la rue Edgewood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 597 077,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-15-07 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1170;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 597 077,93 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et des travaux connexes sur les rues Place Jordan, du Général-Brock, Prince-Edward, la 5<sup>e</sup> Avenue Sud, la 8<sup>e</sup> Rue, la 13<sup>e</sup> Avenue et la rue Edgewood, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 568 645,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-15-07;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1156765015

---

#### **CM15 0813**

**Abroger la résolution CM15 0506 / Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1173;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CM15 0506;

2 - d'approuver un projet d'acte entre l'Université de Montréal et la Ville pour la création d'une servitude réelle en faveur d'un immeuble appartenant à la Ville pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement du chemin Rockland sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 396,8 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes.

3 -

Adopté à l'unanimité.

20.46 1150783003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM15 0814**

**Adopter une résolution visant à modifier le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) » (CM15 0353) adopté par le conseil municipal à la séance du 24 février 2015 afin de réduire le montant de l'emprunt à 15 580 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1097;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de modifier le règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) (15-027) », adopté par la résolution CM15 0353 du 24 février 2015, afin de réduire à 15 580 000 \$ le montant de l'emprunt prévu au règlement, les autres dispositions de ce dernier demeurant inchangées.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150541022

---

### CM15 0815

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc, de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans le boulevard LaSalle, entre la rue Alepin et la 6<sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du Programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1104;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, relativement à l'exécution de certains travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150615002

---

### CM15 0816

**Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1101;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :



que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2014-2018) qui s'appliquent à elle ;
- 2 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3 - approuve la programmation de la Ville pour 2014 et 2015 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 4 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 5 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1151158005

---

#### **CM15 0817**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1102;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Ouest, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1150541028

---

**CM15 0818**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du Programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1103;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1150615001

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0819**

**Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de gérer et de réaliser le Programme de mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1179;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 19, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1153113001

---

#### **CM15 0820**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de la réalisation de certains travaux dans le cadre du projet de requalification Le Triangle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1178;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de la réalisation de certains travaux dans le cadre du projet de requalification Le Triangle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1154073003

---

#### **CM15 0821**

**Autoriser une avance au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux / Réserver le montant de 2 500 000 \$ à même les surplus affectés de compétence locale**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1184;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'autoriser une avance de fonds au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de défrayer les dépenses du projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal prévues selon l'échéancier des travaux;

2 - de réserver le montant de 2 500 000 \$ à même les surplus affectés de compétence locale.

3 - d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.08 1153555001

---

**CM15 0822**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1190;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1156999001

---

**CM15 0823**

**Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52<sup>e</sup> Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1144396015

---

**CM15 0824**

**Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1156335004

---

**CM15 0825**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1153708002

---

**CM15 0826**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1156620011

---

**CM15 0827**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour financer le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre de réaliser les travaux de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour financer le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre de réaliser les travaux de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2)», l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1151146002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM15 0828**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI)**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015, par sa résolution CE15 0937;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1152685002

*Règlement 15-061*

---

**CM15 0829**

**Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015)**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015, par sa résolution CE15 0936;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.02 1151361002

*Règlement 15-062*

---

**CM15 0830**

**Adoption - Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015, par sa résolution CE15 0991;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques »;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire annuellement pour l'année 2016 et les années subséquentes.
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.03 1156620007

*Règlement 15-063*

---

**CM15 0831**

**Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038)**

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015, par sa résolution CE15 0990;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1155289005

*Règlement 07-038-1*

---

**CM15 0832**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue Des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot - site de l'îlot Wanklyn » / Tenue d'une consultation publique**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur la quadrilatère délimité par la rue Des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot – site de l'îlot Wanklyn », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur la quadrilatère délimité par la rue Des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot – site de l'îlot Wanklyn »;



- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1152363046

*Règlement P-15-064*

---

**CM15 0833**

**Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest**

Attendu qu'à sa séance du 9 février 2015, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu que l'assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement le 18 mars 2015, à 19 h, la salle du conseil d'arrondissement située au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette assemblée publique de consultation, des modifications ont été apportées au projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015, par sa résolution CE15 1193;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Samson, Chitilian, Perez, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Pagé, McIntyre, Marinacci, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Shanahan (40)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Norris, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Thuillier, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey et Ouellet (17)

**Ouverture des portes:** Le conseiller Desrochers entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

**Résultat:** En faveur : 41  
Contre : 17

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1146623001

*Règlement 04-047-165*

---

**CM15 0834**

**Reconduction de mandat au Conseil jeunesse de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1107;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le renouvellement du mandat de Monsieur Kunze Li, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en juin 2018.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1155179003

---

**CM15 0835**

**Nomination et reconduction de mandat au Conseil du patrimoine de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015 par sa résolution CE15 1181;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

1 - de nommer les six personnes ci-après désignées à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, soit :

- Madame Nicole Valois, professeure agrégée en architecture du paysage, à compter du 15 juin 2015;
- Madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à compter du 15 juin 2015;
- Monsieur Georges Drolet, architecte, à compter du 15 juin 2015;
- Madame Anne-Marie Balac, archéologue, à compter du 20 juin 2015;
- Monsieur Alain Paquette, chercheur, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;
- Madame Luce Lafontaine, architecte, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015;

2 - de renouveler le mandat des deux membres suivants du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois ans, soit :

- Madame Alena Prochazka, professeure et chercheuse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;
- Monsieur Bernard Vallée, chercheur en patrimoine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

3 - et de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1153643002

---

À 16 h 23,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de reporter l'étude de l'article 51.04 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

---

#### **CM15 0836**

##### **Motion de l'opposition officielle pour encadrer les plateformes de location de logements entre particuliers**

Attendu que les plateformes de location de logements entre particuliers (AirBnB, Wimdu, Cyberevasion, Sejourning, MorningCroissant, etc.) sont présentes dans plus de 190 pays et 33 000 villes à travers le monde;

Attendu que l'utilisation de ces plateformes est très répandue à Montréal et connaît une popularité croissante;

Attendu qu'en 2014, à Montréal, 73 800 voyageurs auraient utilisé l'une de ces plateformes pour s'y loger auprès des 5 800 locateurs, ce qui représenterait environ 1 % de l'achalandage touristique, dont 85 % en dehors du centre-ville;

Attendu que l'encadrement des plateformes de location de logements entre particuliers est nécessaire afin de lutter contre la perte de logements locatifs;

Attendu que l'encadrement des plateformes de location de logements entre particuliers permettrait de réduire les risques de conflits avec le voisinage et d'établir les règles applicables à ces activités, notamment en matière de déclaration de revenus de location, de perception de taxes et autres modalités;

Attendu que la location de logements entre particuliers offre une expérience de voyage différente de l'offre conventionnelle, au cœur de la vie des quartiers, offrant notamment un meilleur accès à des commerces de proximité et à des parcs, ce qui favorise le sentiment d'appartenance à une communauté;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, le 28 avril 2015, sa volonté d'encadrer cette forme d'hébergement et que le président-directeur général de Tourisme Montréal souhaite travailler avec l'économie collaborative qui contribue à amener à Montréal une nouvelle clientèle plus jeune et à répondre à la demande en hébergement dans les périodes de pointe;

Attendu que 90 villes ou entités à travers le monde ont adopté des règles encadrant les plateformes de location de logements entre particuliers, dont Amsterdam, Londres et San Francisco;

Attendu que la location de logements entre particuliers, notamment à court terme, crée plusieurs enjeux qui relèvent de la Ville de Montréal, tels que la gestion des nuisances, la préservation du parc locatif, le zonage et les permis;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Erika Duchesne

que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, établisse des règles visant l'encadrement des plateformes de location de logements entre particuliers afin que les enjeux municipaux soient pris en compte.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Guillaume Lavoie

d'amender la motion sous étude afin que le premier paragraphe du « Résolu » se lise comme suit :

« que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'établir des règles pour l'encadrement des plateformes de location de logements entre particuliers, et que la Ville de Montréal collabore avec le gouvernement du Québec dans l'élaboration de ces règles afin que les enjeux municipaux soient pris en compte ».

- et d'ajouter un deuxième paragraphe qui se lit comme suit :

« que la Ville de Montréal mandate les Directions de l'urbanisme et de l'habitation pour faire un état de la situation quant aux règlements auxquels certains arrondissements ont recours pour encadrer la location de logements entre particuliers pour de courtes périodes et de faire état des meilleures pratiques ».

Du consentement unanime, la proposition d'amendement des conseillers Copeman et Desrochers est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

#### **CM15 0837**

#### **Motion de l'opposition officielle pour interdire la vente de produits d'hygiène et de santé personnelle contenant des microbilles en plastique**

Attendu que 3,7 millions de personnes, soit 45% des Québécois, tirent leur eau potable du fleuve Saint-Laurent;

Attendu que le fleuve Saint-Laurent est lourdement contaminé par les microplastiques et qu'à certains endroits, entre Montréal et Québec, les chercheurs ont trouvé plus de 1000 microbilles par litre de sédiments;

Attendu que plusieurs produits cosmétiques et d'hygiène personnelle contiennent des microbilles en plastique (microplastiques) d'un diamètre de moins de 0,5 mm, qui agissent comme exfoliant;

Attendu qu'il existe d'autres exfoliants tels que l'avoine et le sel;

Attendu que les microplastiques peuvent être assimilés par la faune aquatique ou s'accumuler très rapidement dans les sédiments de milieux récepteurs tels que les rivières, les lacs et bien sûr le Saint-Laurent;

Attendu que l'état américain de l'Illinois a approuvé, en juin 2014, une loi interdisant la vente de produits cosmétiques contenant des microplastiques, et que les états de l'Ohio, de New York et de la Californie étudient des projets de loi semblables;

Attendu que les entreprises de produits cosmétiques ont intérêt à vendre un produit uniforme à l'échelle du continent nord-américain, et que si le Québec ajoute sa voix à celles des Américains, il pourrait ainsi devenir un leader en protection des eaux;

Attendu que le conseil municipal, à sa séance de novembre 2014, a unanimement reconnu le droit des Montréalais et Montréalaises de vivre dans un environnement sain;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'interdire la vente de produits d'hygiène et de santé personnelle contenant des microbilles en plastique (microplastiques).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender la proposition présentement à l'étude et de la remplacer par une nouvelle version qui se lit comme suit :

**Motion pour interdire les microbilles de plastique  
dans les produits de soins personnels et produits nettoyants**

Attendu que les Grands Lacs et le Saint-Laurent représentent environ 20 % de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface et en eau potable pour plus de 40 millions de citoyens du Canada et des États-Unis;

Attendu que des études menées dans les océans ont montré que les microplastiques peuvent être assimilés par la faune aquatique et que des microplastiques ont été découverts dans les sédiments du fleuve Saint-Laurent à 10 endroits différents, dont un endroit où la concentration en microbilles de plastique dépassait 1 000 microbilles par litre de sédiments;

Attendu que plusieurs produits, notamment des produits de soins personnels et des produits d'entretien ménager, contiennent des microbilles de plastique d'un diamètre de moins de 0,5 mm qui agissent, entre autres, comme exfoliant ou abrasif;

Attendu qu'il existe d'autres exfoliants et abrasifs, tels que l'avoine et le sel;

Attendu que dès octobre 2013, les maires canadiens et américains de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont la Ville de Montréal fait partie, se sont adressés aux gouvernements et aux grands leaders de la production de microplastique pour sonner l'alerte quant au danger qu'elles représentent pour les ressources en eau;

Attendu que la Chambre des communes du Canada a adopté une motion, le 24 mars 2015, demandant d'inclure les microbilles de plastique à la liste des substances toxiques (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*) et qu'Environnement Canada effectue présentement une revue de la littérature scientifique sur ce produit dans le but de répondre à la demande de la Chambre des communes;

Attendu que l'état américain de l'Illinois a approuvé, en juin 2014, une loi interdisant la vente de produits cosmétiques contenant des microplastiques, et que les états de l'Ohio, de New York et de la Californie étudient des projets de loi semblables;

Attendu que les entreprises de produits de soins personnels ou de produits nettoyants ont intérêt à vendre un produit uniforme à l'échelle du continent nord-américain et que si le Québec ajoute sa voix au débat, il pourrait ainsi devenir un leader en protection des eaux;

Attendu que certains manufacturiers se sont déjà engagés à cesser l'usage des microbilles de plastique, tels Colgate-Palmolive, Johnson & Johnson, L'Oréal et Proctor & Gamble, par exemple;

Attendu la pétition en ligne, sur le site de l'Assemblée nationale, parrainée par Mme Maryse Gaudreault, députée de Hull et vice-présidente de l'Assemblée nationale, invitant les Québécois à signer la pétition pour bannir les microbilles de plastique de nos produits cosmétiques;

Attendu que le conseil municipal, à sa séance de novembre 2014, a unanimement reconnu le droit des Montréalais et Montréalaises à vivre dans un environnement sain;

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par Mme Émilie Thuillier

- 1 - d'inviter les Montréalais à signer la pétition en ligne;
- 2 - de transmettre cette résolution au gouvernement du Québec, et au gouvernement du Canada qui détient les pouvoirs d'interdire des substances (production, utilisation et importation), par l'intermédiaire de la liste des substances toxiques (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*) et de leur demander d'interdire l'utilisation de microbilles de plastique dans la fabrication des produits de soins personnels et produits nettoyants;
- 3 - de transmettre cette résolution à l'Alliance des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à la députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Maryse Gaudreault.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Ménard et Thuillier recevable et elle est agréée.

---

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

---

Le conseiller Claude Dauphin suggère qu'une copie de la résolution de l'article 65.02, tel qu'amendé, soit également transmise à la Fédération canadienne des municipalités.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, incluant la proposition du conseiller Dauphin, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

### **CM15 0838**

#### **Motion de l'opposition officielle pour l'utilisation de la phytoremédiation afin de réduire les coûts de décontamination**

Attendu que l'île de Montréal compterait 629 sites considérés comme contaminés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu qu'une étude, réalisée par Ventix en 2009, évaluait à 135 km<sup>2</sup> la superficie des friches industrielles contaminées, soit plus du tiers de l'île de Montréal;

Attendu qu'il est possible de dépolluer les sols en utilisant des plantes vasculaires, ce que l'on appelle la phytoremédiation, et que le coût de décontamination d'un hectare de terrain industriel par phytoremédiation pourrait coûter seulement 10 000 dollars alors qu'il peut en coûter jusqu'à 25 millions de dollars par les méthodes utilisées actuellement;

Attendu que les sites urbains contaminés sont souvent laissés vacants pendant des années, voire des décennies, faute de fonds suffisants pour les décontaminer;

Attendu que les sites urbains contaminés représentent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement, qu'ils diminuent le sentiment de sécurité, qu'ils réduisent la densité de la trame urbaine, qu'ils offrent une pollution visuelle ou une dépréciation du paysage en plus de nuire à l'assiette fiscale de la Ville;

Attendu que les municipalités sont les principales bénéficiaires de la réhabilitation des sols contaminés et que la Ville de Montréal a eu droit à 75 millions de dollars des programmes Revi-Sols et ClimatSol, sur une période de 15 ans. Les terrains revitalisés ont permis une hausse des taxes foncières de 72 millions par année pour la Ville de Montréal;

Attendu qu'une expertise enviable en phytoremédiation existe à Montréal à l'Institut de recherche en biologie végétale, un partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, et que plusieurs projets pilotes ont été réalisés au cours des dernières années (Parc Pitt, Allée des Taneries, Monsabré, Champs des possibles, etc.);

Attendu que la décontamination par phytoremédiation offre des bénéfices secondaires majeurs en réduisant les îlots de chaleur, en captant les eaux de pluies, en favorisant la biodiversité et en améliorant le paysage;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- 1- que le conseil municipal propose d'utiliser la phytoremédiation afin de réduire les coûts de décontamination;
- 2- que le bilan annuel sur les terrains contaminés de la Ville de Montréal fasse spécifiquement état des avancées des différents projets de phytoremédiation en cours à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Sylvain Ouellet  
M. Alan DeSousa

d'amender la motion sous étude comme suit :

- de modifier le premier « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que la Ville de Montréal a sur son territoire des terrains considérés comme contaminés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) »;

- de supprimer le deuxième « Attendu »;

- de modifier le troisième « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu qu'il est possible de décontaminer les sols en utilisant des plantes vasculaires, ce que l'on appelle la phytoremédiation, et que le coût de décontamination pourrait être moindre que les coûts de la réhabilitation standard, soit par excavation et élimination dans des lieux autorisés »;

- de modifier le cinquième « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que les sites urbains contaminés représentent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement, qu'ils diminuent le sentiment de sécurité, qu'ils réduisent la densité de la trame urbaine »;

- de modifier le sixième « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu que les municipalités sont les principales bénéficiaires de la réhabilitation des sols contaminés et que la Ville de Montréal a eu droit à 100 millions de dollars des programmes Revi-Sols et ClimatSol, sur une période de 15 ans, pour réhabiliter des terrains privés et municipaux. Les terrains revitalisés dans le cadre du programme Revi-sols ont permis une hausse des taxes foncières de 72 millions par année pour la Ville de Montréal »;

- de modifier le septième « Attendu » afin qu'il se lise comme suit :

« Attendu qu'une expertise enviable en phytoremédiation existe à Montréal à l'Institut de recherche en biologie végétale, et que certains projets-pilotes ou d'expérimentation de phytoremédiation (Parc Pitt, Allée des Taneries et Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles) ont été menés en partenariat entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, au cours des dernières années »;

- d'ajouter un neuvième « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que la phytoremédiation peut démontrer une efficacité pour réhabiliter certains terrains mais être inefficace dans certains autres cas »;

- de modifier le premier paragraphe du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal propose de participer à un projet-pilote à l'aide de la phytoremédiation afin de démontrer l'efficacité sur un terrain municipal en collaboration avec l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) dans la continuité des démarches déjà entreprises entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le Service du développement économique, le Service de l'environnement et l'IRBV pour mettre en place un bureau de projet pour le projet-pilote ».

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Ménard, Ouellet et DeSousa recevable et elle est agréée.

---

Un débat s'engage sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

---

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

### **CM15 0839**

#### **Motion de l'opposition officielle pour favoriser l'intégration harmonieuse des lieux de culte dans les divers quartiers montréalais**

Attendu que 82% de la population montréalaise se déclare être affiliée à une religion;

Attendu la diversité croissante des types de lieux de culte;

Attendu que la richesse de la diversité montréalaise amène une pluralité de croyances de plus en plus diversifiée et des demandes d'encadrement des lieux de culte dans les différents arrondissements montréalais;

Attendu que l'encadrement des lieux de culte est une responsabilité d'arrondissement (zonage, répartition des usages dans les quartiers, stationnement, circulation...);

Attendu la transformation du fait religieux dans l'espace urbain, des lieux de culte qui attirent maintenant davantage des fidèles à une échelle inter-quartiers et parfois inter-arrondissements;

Attendu que les lieux de culte facilitent l'intégration des nouveaux arrivants par des activités communautaires, sociales et culturelles;

Attendu que l'actualité récente démontre l'importance de mettre à jour nos pratiques;

Attendu la « Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion », adoptée le 22 mars 2004, qui engage la Ville à « structurer les interventions municipales dans une approche inclusive, à adapter les interventions nécessaires à la mise en vigueur de la Déclaration aux réalités des différents arrondissements, des quartiers et des milieux de vie ». Pour ce faire, la Ville prévoit que « l'Administration municipale décide d'agir pour prendre les mesures en son pouvoir pour promouvoir le



rapprochement interculturel, le dialogue des cultures et à favoriser une meilleure gestion de la diversité culturelle »;

Il est proposé par Mme Erika Duchesne

appuyé par M. Alex Norris

de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'étudier les façons dont les règlements d'urbanisme peuvent outiller la Ville et les arrondissements pour favoriser l'intégration harmonieuse des lieux de culte dans les divers quartiers montréalais.

---

Un débat s'engage.

---

À 17 h 07,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger l'assemblée pour terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Normand Marinacci

appuyé par Mme Lorraine Pagé

d'amender le texte du « Résolu » afin de remplacer les mots « de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ... » par les mots « de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation ... ».

---

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Marinacci et Pagé.

---

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Marinacci et Pagé recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Marinacci et Pagé.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Marinacci et Pagé.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseiller Marinacci et Pagé et le conseil se partage comme suit

En faveur : 20

Contre : 36

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Marinacci et Pagé rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

---

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de poser la question préalable et de mettre fin au débat sur l'article 65.04, conformément à l'article 93 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition du maire, M. Denis Coderre, et du leader de la majorité de poser la question préalable sur l'article 65.04 est adoptée à l'unanimité.

La conseillère Érika Duchesne utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 40

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

---

À 17 h 50, du consentement unanime, le conseil reprend l'étude de l'article 51.04.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Francesco Miele

d'ajouter à l'ordre du jour, avec le consentement du maire, M. Denis Coderre, le point 51.05 afin de procéder au remplacement de la vice-présidente du conseil, conformément aux articles 5 et 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et à l'article 43 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

La proposition est agréée.

---

**CM15 0840**

**Nomination - Commission permanente**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de désigner Mme Érika Duchesne à titre de vice-présidente de la Commission sur l'inspecteur général;
- 2 - de nommer M. Éric Alan Caldwell à titre de membre de cette commission, en remplacement de madame Valérie Plante;
- 3 - de nommer M. François Limoges à titre de vice-président de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Valérie Plante;
- 4 - de nommer M. Craig Sauvé à titre de membre de cette même commission, en remplacement de M. Marc-André Gadoury;
- 5 - de nommer Mme Laurence Lavigne Lalonde à titre de vice-présidente de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de Mme Louise Mainville;
- 6 - de nommer M. Éric Alan Caldwell à titre de membre de cette même commission, en remplacement de M. Peter McQueen;
- 7 - de nommer Mme Marianne Giguère à titre de vice-présidente de la Commission sur les transports et les travaux publics, en remplacement de M. Alex Norris;
- 8 - de nommer Mme Christine Gosselin à titre de vice-présidente de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Richard Ryan;
- 9 - de nommer Mme Louise Mainville à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Marianne Giguère;
- 10 - de nommer M. Sylvain Ouellet à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Laurence Lavigne Lalonde.
- 11 - de recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Alex Norris à titre de vice-président de la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de M. François Limoges.

Adopté à l'unanimité.

51.04

---

**CM15 0841**

**Ajout - Nomination - Vice-présidente du conseil**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

de désigner Mme Valérie Plante à titre de vice-présidente du conseil municipal, en remplacement de Mme Érika Duchesne.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de la majorité remercie la conseillère Érika Duchesne pour ses services et son excellent travail et félicite la nouvelle vice-présidente du conseil. Le président du conseil prend aussi la parole pour également remercier la vice-présidente sortante de sa collaboration et de sa contribution aux différents travaux ainsi que pour sa disponibilité à le remplacer dans diverses occasions durant son mandat.

Adopté à l'unanimité.

51.05

\_\_\_\_\_

À 17 h 52, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, prend la parole pour souhaiter un bel été et de bonnes vacances à tous les membres du conseil. Il en profite aussi pour souhaiter un très joyeux anniversaire à son épouse.

\_\_\_\_\_

À 17 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

\_\_\_\_\_  
GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
MAIRE